

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

26-027

Séance du 22 avril 2026

Date de Convocation : 17.04.2026
Date d’Affichage : 17.04.2026

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 09 Votants : 11
Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : BERR Julia (procuration donnée à Guy PIETRIGA)
CHAUVIN Romain (procuration donnée à Claude PONCET)

OBJET : Affectation du résultat de l’année 2025 – Budget Communal

L’an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre-sur-Mont se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **473 136.38 euros**
que les résultats de fonctionnement cumulés s’élèvent à **417 421.56 euros**

l’exercice 2025 a généré un excédent de fonctionnement de **50 535.59 euros**

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l’unanimité d’affecter ce résultat comme suit :**

1) S’il y a lieu d’apurer le déficit d’investissement :

- prioritairement au **compte 1068** : **60 849.94 euros**
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte **R002** : **356 571.62 euros**

2) S’il n’y a pas de déficit d’investissement à résorber et un solde disponible :

~~le solde d’investissement est repris au compte au compte R001 : 0.00 euros~~
~~et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 0.00 euros~~

Pour Extrait conforme,

Secrétaire de séance :
JANOD Nelly



Le Maire,



Guy PIETRIGA

